



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
11 DÉCEMBRE 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 11 décembre 2023, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Madame Diane Dufresne, trésorière, directrice
du Service des finances et directrice générale
adjointe - capital citoyen
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint - milieu de vie
Madame Geneviève Perreault, directrice du
Service de l'urbanisme

Est absente : Madame la conseillère Chantal Goyette

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h.

1. CONSEIL MUNICIPAL

Le maire présente le budget 2024 (tarification, compensations et taxation)
de 19 h 03 à 20 h 09.





23-12-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du budget pour l'année 2024

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-12-02 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT le rapport 2023-0392.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le budget pour l'exercice financier 2024 pour un montant de 61 879 400 \$, et que le document explicatif soit publié et distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur le sujet à l'ordre du jour.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 11.

NORMAND DYOTTE
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

